



refus de cdi ai-je droit aux assedic?

Par **odwitch**, le **27/06/2011** à **09:30**

Bonjour,

Je suis actuellement en fin de cdd. Mon patron me propose un cdi que, pour des raison personnelles je refuse. Je sais que, par conséquent je ne touche pas ma prime de précarité. Ai-je droit aux allocation chômage?

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **27/06/2011** à **14:45**

Bonjour,

Normalement, le fait que vous refusiez le renouvellement d'un CDD ou la conclusion d'un CDI n'a pas d'influence sur votre indemnisation par Pôle Emploi si par ailleurs vous répondez au conditions d'ancienneté d'affiliation et si l'attestation est correctement remplie...

Par **odwitch**, le **27/06/2011** à **17:32**

Merci beaucoup pour la réponse.

J'ai enfin eu en direct pôle emploi qui m'a bien confirmé mes droits dans ma situation.